

## ***Séance du 7 février 2019***

*L'an deux mille dix-neuf, le sept février à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MOUSEL Patrice, maire.*

*Présents : Tous les conseillers sauf Mmes GUARDABASSI C. DOBIGNY M. Ms GRIFFON P. LOURDAULT M. excusés ayant donné respectivement procuration à Mme DOUSSAINT N. M. MOUSEL P. M. RICHARD D. et Mme POCQUET A-M. M. GAIDOZ Hervé est absent.*

*Mme DOUSSAINT N. a été élue secrétaire :*

*Le maire ouvre la séance puis entame l'ordre du jour.*

*Puis, il propose d'approuver la séance précédente du 19 décembre 2018.*

### **Approbation de la séance du 19 décembre 2018**

*L'assemblée approuve la séance du 19 décembre 2018 à l'unanimité des présents.*

***18 pour***

***N° 1-2019***

### **Approbation du PLH 2019-2024 DU Grand Reims**

***18 pour***

***Programme Local de l'Habitat du Grand Reims***

***Période 2019-2024***

***Avis du conseil municipal***

*Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L302-1 et suivants et R302-1 et suivants,*

*Vu la délibération du Conseil Communautaire nOCC-2017-256 du 28 septembre 2017 décidant d'engager la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat de la Communauté urbaine du Grand Reims, couvrant la période 2019-2024,*

*Vu le porté à connaissance de l'Etat à la Communauté urbaine du Grand Reims, transmis le 21 février 2018,*

*Vu les orientations de la Convention Intercommunale d'Attribution validée par la Conférence Intercommunale du Logement réunie le 29 mai 2018,*

*Vu la convention pluriannuelle pour le Nouveau Programme de Renouvellement urbain 2018-2024, adopté par le Conseil communautaire du Grand Reims du 22 novembre 2018,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire nOCC-2018-302 du 17 décembre 2018 arrêtant le*

*projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 du Grand Reims,*

*Vu le courrier de la Communauté Urbaine du Grand Reims du 21 décembre 2018, sollicitant l'avis de chaque Conseil municipal des communes membres de l'EPCI, sur le dossier du PLH, conformément à l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation,*

*Considérant le projet de PLH, arrêté par délibération du Conseil communautaire, transmis aux communes et au Conseil de Développement du Grand Reims, ces derniers disposant d'un délai de deux mois pour donner leur avis.*

*Considérant les enjeux, orientations et actions définis dans ce programme d'une durée de 6 ans en matière d'habitat pour le territoire communautaire;*

*Le Conseil municipal,  
Rend un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 du Grand Reims.*

## **N° 2-2019**

### *Approbation des termes de la convention pour location du « CERCLE » Salle polyvalente*

#### **18 pour**

*La maire expose à l'assemblée qu'une convention pour la location de la salle polyvalente « LE CERCLE » a été rédigée.*

*Il est prévu dans ce document :*

*La possibilité d'annuler la réservation en prévenant la collectivité par écrit et au moins deux mois à l'avance.*

*Le versement d'arrhes représentant la moitié de la location.*

*La réservation sera définitive après signature de la convention et versement des arrhes.*

*Le solde de la location sera versé le jour de la remise des clés par chèque ou espèces.*

*A la remise des clés, un état des lieux sera réalisé. De même à la restitution de celles-ci.*

*Une manifestation sera autorisée jusqu'à 2 h 00 pour les associations et 4 h 00 pour les manifestations privées.*

*Pour les associations, une seule utilisation sera gratuite par an.*

*Une attestation d'assurance sera exigée par la collectivité auprès des locataires.*

*Entendu cet exposé, le conseil municipal adopte cette convention à l'unanimité des présents.*

**N° 3-2019**

**Acceptation du fonds de concours accordé par la CUGR pour le projet d'aménagement d'une voie verte**

**18 pour**

*Le maire expose que la Communauté Urbaine du Grand Reims a décidé, lors de séance du 17 décembre dernier, d'attribuer à la commune de Warmeriville la somme de 80 000 € au titre du fonds de soutien aux investissements communaux pour la réalisation d'un projet d'Aménagement d'une voie verte sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée.*

*Entendu cet exposé, Le Conseil municipal,*

- *accepte le fonds de concours et*
- *autorise le maire à signer la convention correspondante.*

**N° 4-2019**

**Avis sur le projet d'élevage de 39.999 animaux-équivalents volailles sur la commune de St Remy Le Petit 08**

**18 pour**

*Le maire expose qu'il a reçu de la Préfecture des Ardennes le 22 janvier dernier, un dossier pour une installation classée pour la protection de l'environnement présenté par l'EARL LA NOUE SAINT PIERRE. Il a pour objet un projet d'élevage de 39.999 animaux-équivalents volailles (39.999 poules pondeuses plein air) et la mise en place d'un forage pour l'alimentation en eau de l'exploitation sur le territoire de la commune de Saint Remy.*

*Cette demande a été déclarée complète et recevable par les services préfectoraux des Ardennes.*

*Conformément à l'article R 512-46-11 du Code de l'environnement, le conseil municipal de la commune de Warmeriville est invité à faire connaître son avis sur ce projet au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de la période de consultation soit avant le 2 avril 2019. Cette enquête se déroulera du lundi 18 février au lundi 18 mars inclus à la mairie de Saint-Rémy-Le Petit 08.*

*Entendu cet exposé, l'assemblée émet un avis favorable à l'unanimité des présents.*

**N° 5-2019**

**Révision du Loyer de la Micro crèche**

**18 pour**

*Le maire signale à l'assemblée que le loyer mensuel de la micro crèche « Les Petits Champenois » a été fixé à 900 € par délibération du 24 octobre 2013 pour 154 m<sup>2</sup>.*

*Il précise qu'il est prévu dans le bail signé le 11 avril 2016 et rédigé lors de la prise de possession des lieux, une révision du loyer tous les 3 ans. Celui-ci pourrait être porté à 940.54 € par mois.*

***Après délibération, l'assemblée décide de maintenir le montant du loyer à 900 € mensuel pour l'instant***

**N° 6-2019**

**Subvention 2019 à l'association des parents d'élèves de l'école  
LA DOLINE : LA DOLI'ASSOC**

**18 pour**

*Le maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de l'association des parents d'élèves de l'école « LA DOLINE » par courrier en date du 4 février dernier sollicitant un don de lots ou une subvention.*

*Cette attribution est sollicitée en vue de la traditionnelle loterie organisée durant la kermesse annuelle qui aura lieu le 22 juin prochain.*

***Après délibération, l'assemblée décide d'accorder la somme de 100 € à cette association dénommée : LA DOLI'ASSOC.***

**VOIRIE COMMUNALES :**

*M. LIESCH J-M donne un compte rendu de la dernière réunion au sein du Grand Reims relative à la voirie. Il évoque un diagnostic des voiries communales qui a été réalisé par une entreprise. Plusieurs des communes concernées sont insatisfaites de ce diagnostic. Celui-ci n'est pas du tout représentatif de l'état des voiries sur le terrain.*

**Questions diverses :**

*M. HAUTAVOINE demande que chacun réfléchisse à un lieu définitif pour installer le buste de M. Léon HARMEL, constitué en partie de bronze.*

**Informations diverses :**

**M. Le Maire informe l'assemblée :**

- ✓ *des remerciements de la paroisse pour la sonorisation de l'église de Warmeriville.*
- ✓ *Des remerciements de M. DUBOIS Thierry pour la subvention qui lui a été allouée par la collectivité lors de son trail Verdun-Warmeriville à l'occasion du centenaire de la guerre 1914-1918.*
- ✓ *Qu'une commission d'appel d'offre aura lieu le 11 mars prochain à 9 h 00 pour l'ouverture des plis relative à la démolition du bâtiment appartenant à la SCI 4 C.*

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 40.*

**Suivent les signatures :**

*MOUSEL Patrice :*

*LIESCH Jean-Michel :*

*DOUSSAINT Nadia :*

*GRIFFON Pol :*

*Absent excusé, a donné procuration à M. RICHARD D.*

*DOBIGNY Myriam :*

*Absente excusée, a donnée procuration à M. Patrice MOUSEL*

*RICHARD Daniel :*

*POINSOT Jean-Marie :*

*CAILLOT Jeanne :*

*DESÉNÉPART Agnès :*

*SOSNOWSKI Richard :*

*GAIDOZ Hervé :*

*CHARBEAUX Armelle :*

*MASCRET Nathalie :*

*GUARDABASSI Carole :*

*Absente excusée, a donnée procuration à Mme DOUSSAINT N.*

*MASSICOT Fabien :*

*HAUTAVOINE Gérard :*

*POCQUET Anne-Marie :*

*LOURDAULT Marc :*

*Absent excusé, a donné procuration à Mme POCQUET A-M*

*LEROY Herbert :*